

ELECTIONS

Recours : le Parlement juge et partie ?

Le Parlement wallon statuera sur les réclamations des élections. Certains estiment qu'il est dès lors juge et partie...

• **Martial DUMONT**

A Charleroi, le PTB-Go ! voudrait qu'on recompte les bulletins nuls et blancs. Ayant manqué un siège (voire 2) au Parlement wallon pour 14 petites voix, le parti marxiste estime que l'interprétation de la nullité des bulletins est souvent différente d'un bureau à l'autre.

Mais qui peut décider du recomptage ? Après un parcours du combattant qui a mené les responsables politiques du PTB-Go ! du tribunal de première instance de Charleroi au ministère de l'Intérieur, en passant par le bureau principal de dépouillement, ils apprennent finalement au bout de trois jours que c'est... au nouveau Parlement wallon qu'il reviendra de statuer sur leur demande. Qui serait une première dans l'histoire de

l'institution.

« Une commission de vérification des pouvoirs composée de nouveaux députés tirés au sort va être constituée », explique Germain Mugemangango, du PTB carolo.

« Ils vont alors entendre le greffe auprès duquel nous allons introduire une réclamation. Ensuite, la commission fera un rapport qui sera présenté en séance plénière. » Et là, les députés décideront si, oui ou non, les bulletins doivent être recomptés à Charleroi.

« Ça ne va pas », clame le candidat déçu. « Le Parlement est ainsi juge et partie. Vous imaginez ? Si on recompte, le PS et le cdH risquent de perdre chacun un siège au Parlement ! Vous croyez vraiment qu'ils vont accéder à notre demande ? »

Et le PTB d'estimer que, comme dans d'autres pays, c'est une cour constitutionnelle qui devrait être compétente pour les recours, pas les parlements qui, finalement, ont tout pouvoir en la matière.

Une règle qui date de 1831

Dans le cas du PTB, le problème est effectivement délicat, confirme un constitutionnaliste.

« À première vue, il semble effec-

tivement qu'à quelques voix près, un voire deux sièges peuvent basculer. Maintenant, il faut encore avoir des arguments sérieux. Le seul fait de dire qu'il ne manque que quelques voix pour être élu ne suffit pas ».

Cela dit, le système même de recours qui veut que le Parlement soit l'unique et dernière instance compétente en la matière devrait, selon le même constitutionnaliste, être revu.

« La règle date de 1831. À l'époque, on estimait que les élus, hommes d'État, étaient au-dessus

de tout soupçon et qu'ils étaient bien placés pour juger des recours. Mieux, en tout cas, qu'un juge seul qui pouvait être partiatrice. C'était une manière d'assurer la séparation des pouvoirs. Cela dit, aujourd'hui, sans dire évidemment que tous les députés sont partiatricés, roulent pour eux, et ne sont pas capables de trancher avec du recul, on peut effectivement estimer qu'il faudrait peut-être que le Parlement soit la première instance et la Cour constitutionnelle une seconde. C'est le cas, par exemple, en Allemagne ».

En attendant, au PTB Carolo, on affûte les arguments. Et on espère que les députés élus seront au-dessus de la mêlée partiatricée. ■

Les petits partis demandent l'annulation du scrutin

Tous les petits partis mènent la fronde Roel Pirate PP, Vivant Pensio(e)nplus etc se sont unis pour déposer une demande officielle d'annulation des élections du 25 mai auprès des différents parlements du pays. Et ce pour deux raisons majeures

D'abord, le bug informatique « Le SPF Intérieur a noté à Liège et dans 4 autres cantons wallons ainsi que 17 communes à Bruxelles, des incohérences dans la totalisation de voix de préférence », explique Andy Vermaut, porte-parole des petits partis et tête de liste du parti Roel en Flandre occidentale

« Le logiciel n'a pas reconnu les disquettes du système qui date de 1994. Quand ils ont suspendu le comptage des voix, ils ont

dit aux témoins de partis après 1 h du matin, qu'ils pouvaient retourner chez eux et revenir le lendemain. Et le lendemain, précisément, on apprenait que le système

et les disquettes avaient été ouverts pendant la nuit sans la présence des témoins ! » Une situation intolérable qui, selon les petits partis, a des conséquences sérieuses sur les résultats

« Le SPF Intérieur dit que le bug n'a aucune conséquence sur l'attribution de sièges. C'est faux ! » clame M. Vermaut.

« En communauté germanophone, par exemple le parti Vivant a manqué un siège pour 14 voix ! Nous ne disons pas qu'il y a eu manipulation des votes. Mais il y a tout le moins une injustice »

L'autre problème qui tracasse les pe-

tits partis est le même que celui qui chipote le PTB go !

« Les élus des différents parlements du pays sont le seul recours légal. Vous trouvez ça normal ? Les députés sont juges et parties. Ça pose un vrai problème démocratique »

Bref les commissions de vérification des pouvoirs des divers parlements ont visiblement du pain sur la planche pour les prochaines semaines

Cela dit, il serait évidemment fort étonnant qu'elles accèdent à la requête d'annulation du scrutin des petits partis. Qui auront toutefois eu le mérite de contribuer au débat sur l'opportunité du vote électronique et les procédures de recours qui visiblement en préoccupent plus d'un ■ **M. Dum**